

Lettre d'information n°1 - Juillet 2021

Projet de parc éolien de Soulanges

Commune de Soulanges

Edito

Après avoir rencontré le conseil municipal de Soulanges en 2018, la société BayWa r.e. lui a présenté un projet d'études d'une extension de son parc éolien déjà présent sur son territoire.

Les conditions d'éloignement au village ont très vite été établies et fixées à 800 m (au lieu des 500 m réglementaires). Une fois les contours de la zone d'implantation identifiés, celle-ci a été soumise à la nouvelle équipe municipale en septembre 2020. Depuis, nous avons poursuivi la recherche d'accords fonciers et confié la réalisation de l'étude d'impact à des bureaux d'études indépendants.

La crise sanitaire n'a pas permis en 2020 d'organiser des réunions ou des permanences d'information, nécessaires au bon déroulement de la concertation. Alors que les conditions s'assouplissent, nous avons hâte de vous rencontrer afin de vous présenter davantage le projet et répondre directement à vos questions, dès la rentrée 2021.

Nous sommes conscients qu'une étude est conduite par des experts de l'INAO depuis 2008 pour ouvrir le droit à des vignes futures de bénéficier de l'AOC Champagne. Nous avons donc sollicité l'INAO pour connaître en vain le calendrier de finalisation de cette étude. En l'absence de réponse, nous avons exclu les parcelles de coteaux de la zone d'implantation.

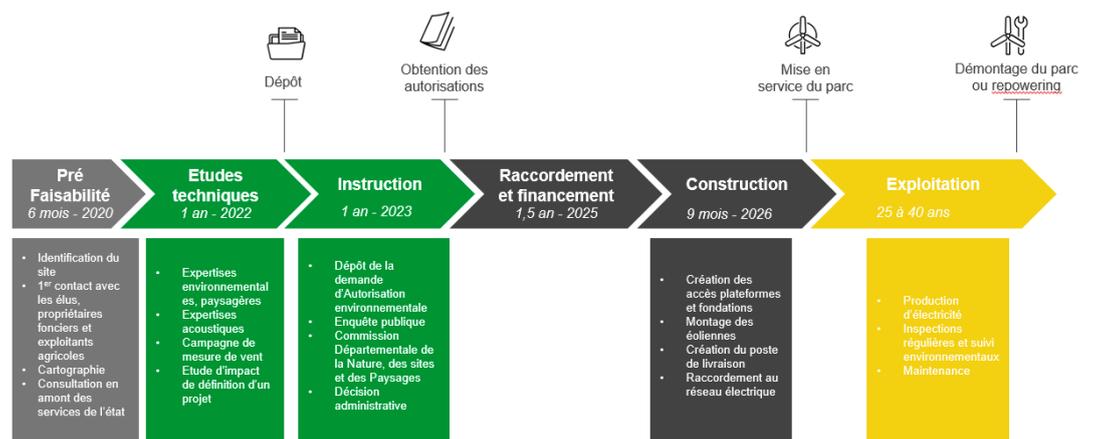


A la demande de la municipalité, et suite à la lettre ouverte des familles concernées, **nous avons décidé d'attendre les résultats de l'étude ou au plus tard le 1er juillet 2022** pour déposer la demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Soulanges.

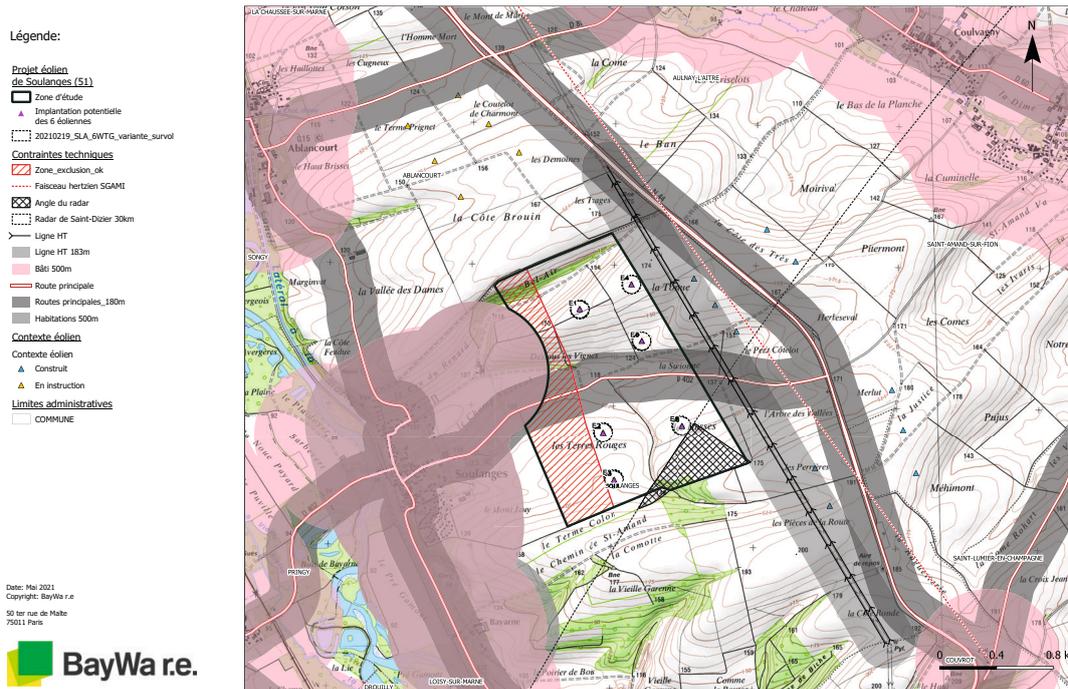
Calendrier prévisionnel

Actuellement, les études techniques sont en cours de finalisation.

Suite à la décision d'attendre la révélation des parcelles prétendantes à l'AOC Champagne, ce dépôt arrivera au bout de deux ans et non un an : dépôt en 2022 au lieu de 2021.



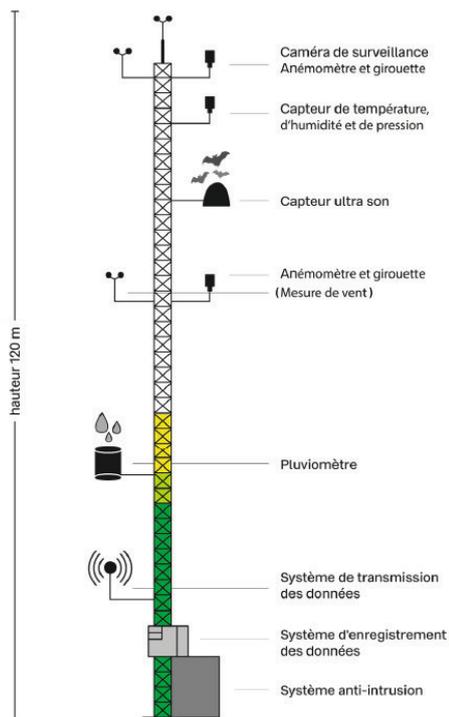
La zone d'étude et l'implantation du parc



La zone d'étude du projet éolien a été définie selon plusieurs paramètres :

- Bonne exposition au vent
- Eloignement minimal de **500 m des habitations**, conformément à la réglementation française. Une **zone d'exclusion supplémentaire de 400 m** a été introduite par Baywa r.e. (en hachuré rouge ci-dessus)
- Absence de contraintes techniques (aéronautiques, raccordement, voirie)
- Zone de coordination de 30 km du radar de St Dizier
- **Exclusion des parcelles potentiellement concernées par l'obtention de l'AOC Champagne**

L'étude du potentiel éolien



L'installation d'un mât de mesure de vent d'une hauteur de 120 m a été réalisée en mai 2020.. Il mesure précisément la vitesse et l'orientation du vent à plusieurs hauteurs grâce à des capteurs (anémomètres et girouettes). D'autres capteurs sont également installés pour caractériser le site (température, pression, précipitation...). Ces données vont permettre d'optimiser le choix de l'implantation et du type d'éolienne, et d'estimer la production électrique attendue du futur parc.

La présence du mât permet également d'affiner l'étude écologique. En effet, un capteur à ultrasons est positionné sur le mât afin d'enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude.

Une fois les mesures finalisées, le mât est entièrement démonté et le terrain remis à son état d'origine.

Quelques records enregistrés en 2020 - 2021

105,3 km/h
vitesse de vent
maximale
(21 janvier 2021)

171 mm/h
précipitations
(21 janvier 2021)

- 7,7 °C
température
minimale
(13 février 2021)

38,5 °C
température
maximale
(31 juillet 2020)

Chiffres clés de l'éolien

Pourquoi un parc éolien à Soulanges ?

L'installation d'un second parc éolien à Soulanges va contribuer localement à atteindre les objectifs énergétiques nationaux et régionaux

Objectifs nationaux

-40 % d'énergies fossiles dans la consommation d'ici 2030 par rapport à 2012	50 % la part du nucléaire dans le mix de production énergétique d'ici 2035	40 % d'énergies renouvelables dans la production nationale d'ici 2030	32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2030
--	--	---	--

Sources : Loi de Transition énergétique (2015), Loi Energie-Climat (2019)

Les Chiffres dans le Grand-Est

(au 31 décembre 2020)

41,4 %
couverture de la consommation par le EnR

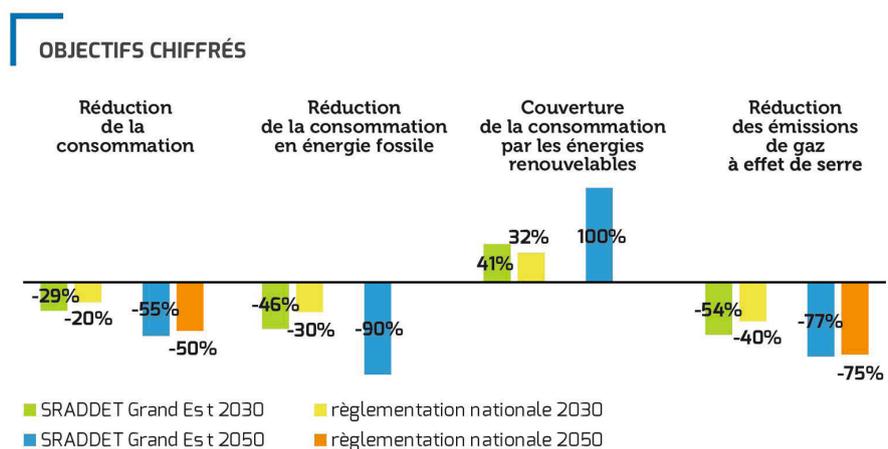
3 887 MW
puissance éolienne installée

8 757 GWh
production éolienne

Source : Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2020, RTE

Objectifs régionaux

Dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté en janvier 2020, la région Grand-Est s'est fixée comme objectif de devenir une **région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 en réduisant la consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables** pour couvrir l'équivalent annuel de ses besoins énergétiques : Source : SRADDET Grand-Est



Global Wind Day 2021

Le 15 juin 2021 s'est déroulée la visite du parc des Quatre Vallées à Coole en présence des élus volontaires du conseil municipal de Soulanges. Après la visite de l'intérieur d'une éolienne, ils ont pu prendre conscience des dimensions et de l'acoustique d'un tel parc.

A vos agendas !

A l'automne 2021, nous organiserons des rendez-vous d'échanges et d'information, ouverts à tous.

Vous pourrez prendre connaissance du projet éolien, de l'implantation des éoliennes, émettre vos idées et avis pour influencer le projet.

Nous mettrons à disposition des éléments visuels d'insertion paysagère depuis plusieurs des cinquante points de prises de vues réalisées.

Les résultats acoustiques seront également partagés avec vous.

Au plaisir de vous rencontrer.



FAQ

Quels bénéfices pour mon village ?

Pour les collectivités

L'implantation d'un parc éolien génère des retombées fiscales pour le territoire d'implantation pendant les vingt-cinq années d'exploitation : taxes foncières, contribution économique territoriale et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Les retombées sont calculées en fonction des caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, puissance) et des taux de fiscalité votés localement. Elles se situent généralement entre 10 000 et 12 000 €/MW installé réparties entre le bloc communal - les communes d'implantation et la Communauté de communes - le Département et la Région.

Pour les agriculteurs et les propriétaires fonciers

Au début du projet, des promesses de bail emphytéotiques sont signées avec les propriétaires et les exploitants de parcelles susceptibles d'accueillir des éoliennes. Une fois les autorisations obtenues et avant la construction, des baux notariés sont conclus.

Les propriétaires et exploitants des terrains d'implantation des éoliennes perçoivent un loyer annuel pour la location de leur parcelle et la perte de revenu agricole, versé par l'exploitant du parc éolien.

L'agriculture faisant partie intégrante de l'ADN de BayWa r.e., nous voulons travailler conjointement avec le monde agricole. Nous mettons en place un accompagnement volontaire et participatif auprès des agriculteurs. Nous proposons aux agriculteurs intéressés de se réunir régulièrement pour identifier leurs besoins, établir un diagnostic territorial et les soutenir jusqu'à la réalisation de leurs projets (labellisation, aide à l'achat de matériel, plantations de haies, financement de formations etc.). Cet accompagnement se matérialise par un soutien technique, administratif et financier.



Projet de la Haute-Voie, Marne (51) : achat de stations météorologiques connectées.



Projet de Bridoré, Indre-et-Loire (37) : Optimisation des couverts végétaux (formations, diagnostics d'exploitations et suivi individualisé par la Chambre d'Agriculture.

Pour les riverains

BayWa r.e. souhaite inscrire ses projets éoliens dans une véritable démarche territoriale et apporter une vraie valeur ajoutée à la population locale. Grâce à un partenariat conclu avec un fournisseur d'électricité verte, BayWa r.e. propose aux habitants de Soulanges de consommer une électricité d'origine 100% renouvelable.

Pour cela, ils bénéficieront d'un tarif préférentiel négocié par BayWa r.e. Les citoyens s'engagent ainsi dans la transition énergétique de leur territoire sans pénaliser leur budget

La campagne de pré-souscription est proposée avant la construction du parc éolien. Le lancement effectif de l'offre interviendra au moment de la mise en service du parc.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !



Amin BOURAHLI, chef de projets éolien
amin.bourahli@baywa-re.fr
07 60 83 24 44